

Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023

Défense amendement n° 1286 suppression Article 4

Monsieur le Président,
Chers collègues,
Monsieur le Ministre,

Je pense que ce tableau d'équilibre est sujet à caution et surtout réducteur de la problématique en question quand on s'efforce de prendre connaissance des études économétriques disponibles.

On sort d'ailleurs de l'exercice, je parle pour moi, perplexe eu égard à la complexité intrinsèque des études et aux contradictions qu'elles comportent parfois.

Et j'en profite à cet égard pour souligner les apports scientifiques éclairants et indépendants d'économistes spécialisés comme M. Michael ZEMMOUR.

Plus que jamais, la question des retraites se situe dans le champ de l'économie politique. Et chaque position ou objectif politique peut trouver ses justifications chiffrées et dûment commentées.

Les chiffres comme les mots ne sont jamais neutres.

Ceux que vous nous présentez à cet article 4 ont vocation à fixer l'épure de votre réforme des retraites dont nous disons depuis jeudi qu'elle est injuste, injustifiée, inéquitable et régressive pour les français.

Vous justifiez la mesure d'âge de l'article 7 par le solde budgétaire des régimes obligatoires mais ce lien de cause à effet n'est pas avéré.

Le Conseil d'Orientation des Retraites, instance reconnue et de référence pour nous, considère que le futur déficit structurel est contenu et qu'il ne met pas en péril notre système des retraites.

Un autre pilotage est possible qui ne consisterait pas à allonger de 2 ans la durée de travail et de cotisation.

Et vous le savez, c'est même ce qui est prévu depuis 2014 dans la loi Touraine qui produit ses effets depuis 2020.

Pour ces raisons je voterai la suppression ce tableau d'équilibre.